



COMITE SYNDICAL

LUNDI 11 MAI 2026 À 14H30

AU PESCHER

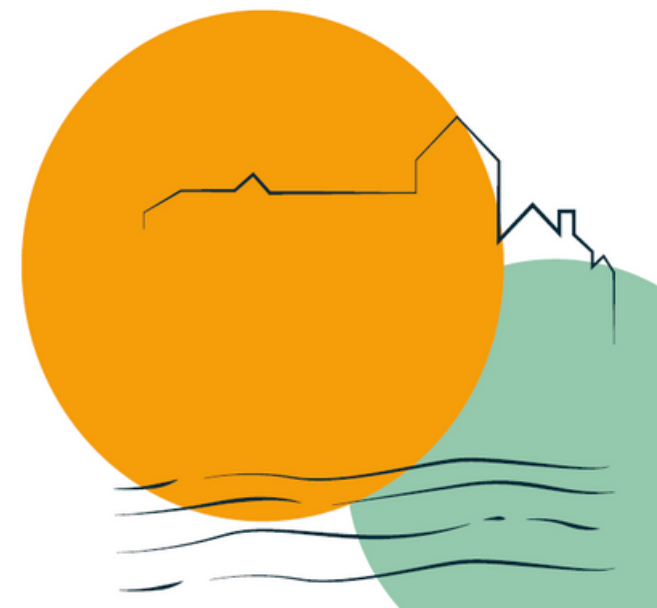
Ouverture de la séance sous la présidence de
M. Jean-Pierre LASSERRE,
Président du PETR depuis novembre 2017

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Installation du Comité Syndical :
 - Présentation de l'équipe technique et des missions du PETR
 - Désignation du secrétaire de séance + assesseurs
 - Élection du Président
 - Détermination du nombre de vice-Présidents
 - Élargissement des membres du bureau
 - Élection des Vice-Présidents
 - Élections des membres du bureau
 - Désignations des membres au comité de direction à l'office de tourisme Vallée de la Dordogne
 - Création des commissions
 - Désignation des membres des commissions
 - Désignation des représentants au sein du Groupe d'Action Locale de la Vallée de la Dordogne Corrézienne
 - Délégations consenties au Président par le Comité syndical
 - Indemnités élus
- Approbation du dernier compte-rendu de séance
- Décisions du Président prises depuis le dernier Comité Syndical
- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats

Actualités





**ADMINISTRATION
GENERALE**

QU'EST-CE QUE LE PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE ?

Le **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne Corrézienne** :

- Création en **2017**
- Environ **25 000 habitants** répartis sur **64 communes** et plus de **1 000 km²**
- **Deux Communautés de communes** : **Midi Corrézien** et **Xaintrie Val'Dordogne**

UN OUTIL DE COOPÉRATION

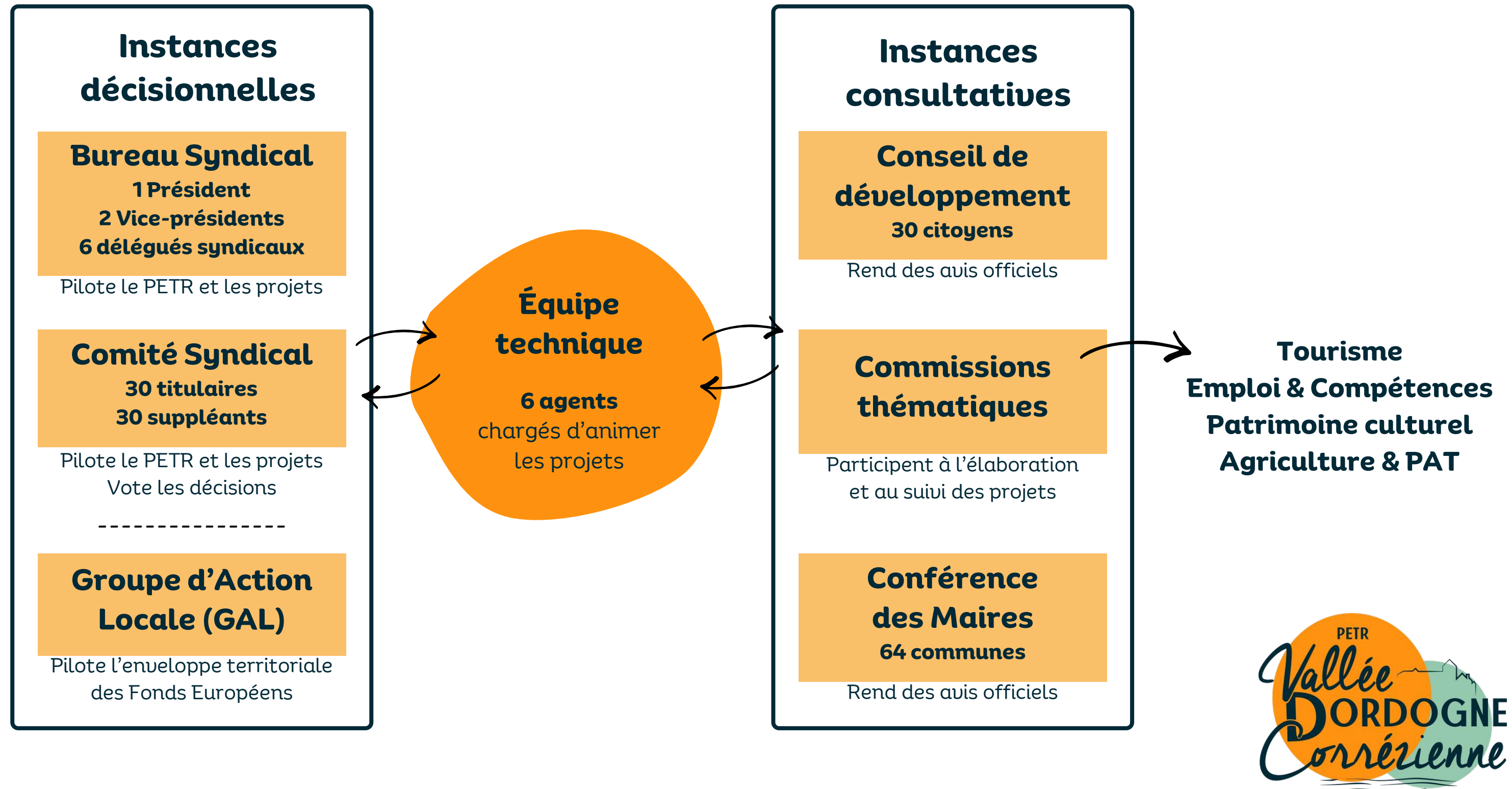
Promotion du tourisme
Emploi & Compétences
Agriculture & Alimentation
Patrimoine
Fonds Européens



LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



LA STRUCTURE DU PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



PETR VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE



Audrey BELPEUCH

Coordinatrice/Directrice

a.belpeuch@valleedordogne.org
05 55 84 00 11



Camille LERIBAUX

Chargée de mission Emploi & Compétences

c.leribaux@valleedordogne.org
05 19 59 04 00



Rudy ZIZARD

Chargé de mission Agriculture & PAT

pat@valleedordogne.org
05 55 91 99 13



Marie FERDOILE

Chargée de mission Fonds Européens

leader@valleedordogne.org
05 55 84 01 69



Catherine TEYSSIER

Chargée de mission Patrimoine

patrimoine@valleedordogne.org
05 55 84 00 10



Éloïse BOIVIN

Chargée de mission Inventaire du patrimoine

inventaire@valleedordogne.org
05 55 84 00 10

FONDS EUROPÉENS

Groupe d'Action Locale (GAL) Vallée de la Dordogne Corrézienne :

- Animation de la **programmation européenne 2023-2027**
- Gestion de l'**enveloppe de fonds européens de 1 736 502 €** allouée au territoire
- **4 fois par an** : pilotage de la programmation et **sélection des projets** privés ou publics à soutenir

Collège public

**9 titulaires
9 suppléants**

Collège privé

**10 titulaires
10 suppléants**

UNE STRATÉGIE POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF ET DURABLE

4 objectifs prioritaires thématiques :

- **Emploi - Économie**
- **Alimentation - Environnement**
- **Patrimoine - Tourisme**
- **Culture**

PROMOTION DU TOURISME

- **Compétence transférée** par les Communautés de communes en 2015
- Création en 2016 de l'**Office de Tourisme Vallée de la Dordogne** avec la Communauté de communes CAUVALDOR (Lot)
- Participation au **Comité de Direction** de l'Office de Tourisme : **élaboration des objectifs** et **mise en œuvre de la politique touristique**
- Collecte de la **Taxe de séjour** (entièrement reversée à l'Office de Tourisme)
- Création & réhabilitation des **Bureaux d'Information Touristique**

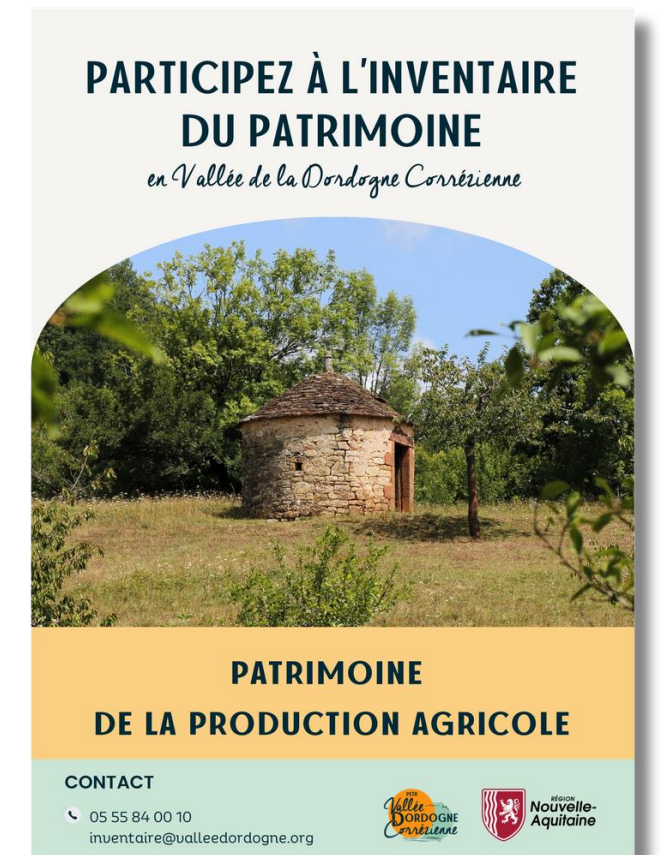
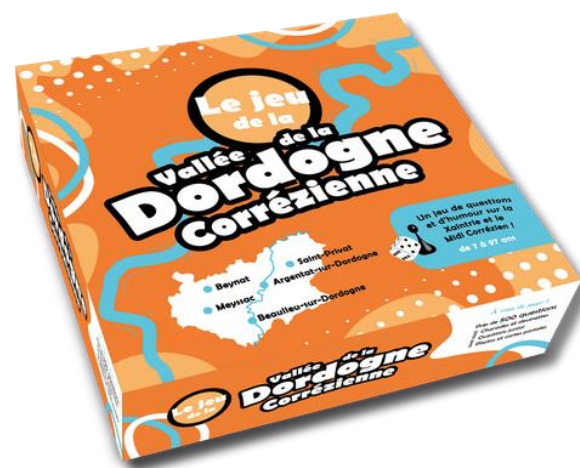
UNE DÉMARCHE DE TOURISME DURABLE



PATRIMOINE

UN PROJET PATRIMONIAL ET CULTUREL

- **Candidature au label “Pays d’Art et d’Histoire”**
- Réalisation d’un **inventaire du patrimoine bâti** lié aux productions agricoles
- **Mobilisation** des habitants et des acteurs locaux autour du patrimoine
- Organisation d’**événements thématiques** et de **spectacles vivants**
- Pilotage de **projets pédagogiques**
- Production de **supports de valorisation**



Référente Inventaire du patrimoine : Eloïse Boivin - inventaire@valleedordogne.org

Référente Pays d’Art et d’Histoire : Catherine Teyssier - patrimoine@valleedordogne.org



EMPLOI & COMPÉTENCES

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DES ENTREPRISES

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)

- Organisation de **Job Dating**
- **Dispositif d'hébergements temporaires**
- **Attractivité** de la **filière Forêt-Bois**
- Découverte des **métiers** (classes de 5^{ème})



Hébergements Temporaires
Stagiaires - Alternants - Saisonniers
Dispositif du PETR* Vallée de la Dordogne Corrèzienne

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN MEUBLÉ?

Mettez votre bien en **location de courte durée**
Et **facilitez l'emploi des jeunes**
en Vallée de la Dordogne Corrèzienne

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

- PRISE EN CHARGE**
d'une partie des frais
- SÉCURITÉ**
et fiabilité assurées
- GESTION**
technique et financière

POUR EN SAVOIR PLUS www.valleedordogne.org
ou par téléphone
05 19 59 04 00

*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

JOB DATING

VALLÉE DE LA DORDOGNE CORRÉZIENNE

TOUS CONTRATS **SAISONNIERS**

MARDI 07 AVRIL
ARGENTAT
14H - 18H
SALLE DES CONFLUENCES

JEUDI 09 AVRIL
MEYSSAC
14H - 18H
SALLE DE VERSAILLES

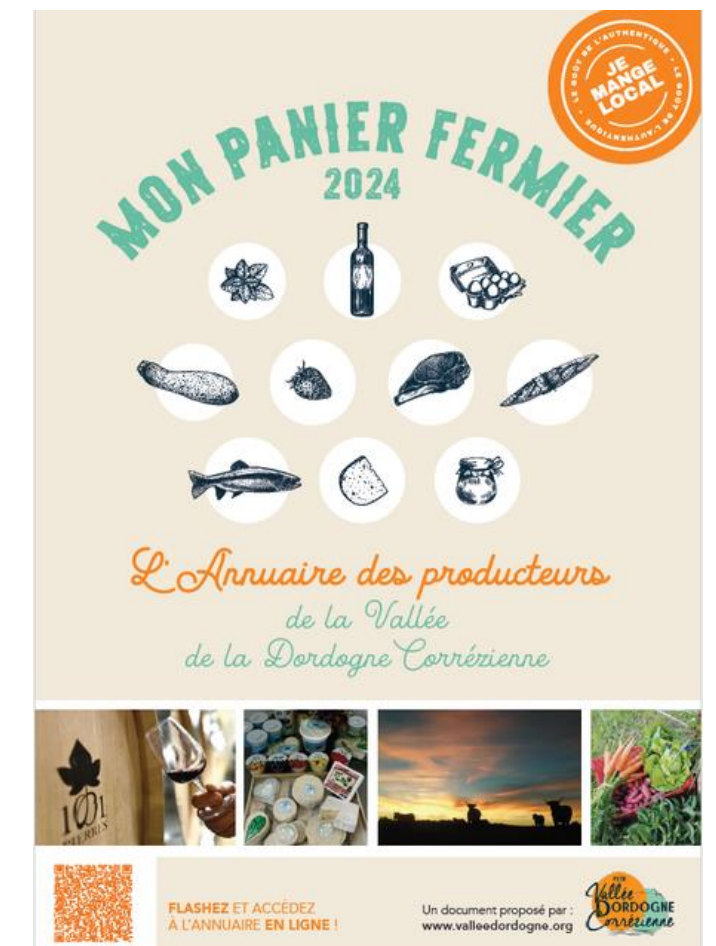
PLUS D'INFOS
www.valleedordogne.org/job-dating
05 19 59 04 00 petr@valleedordogne.org

Ne pas jeter sur la voie publique

AGRICULTURE & ALIMENTATION

UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE POUR RENFORCER L'AGRICULTURE LOCALE

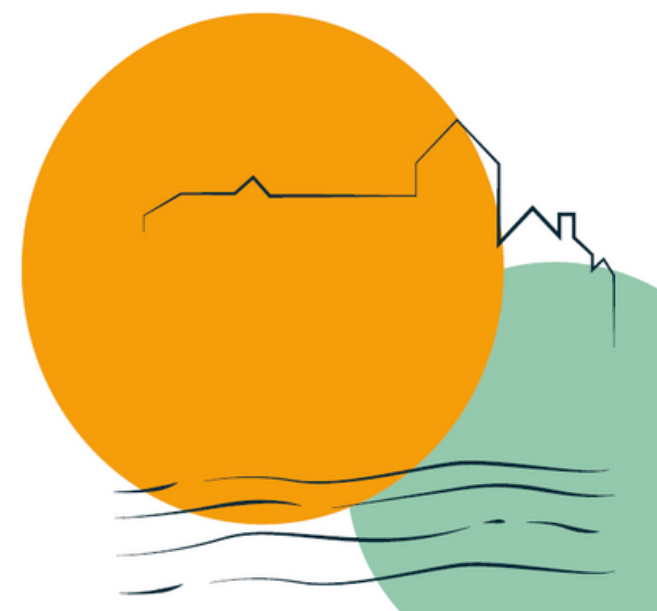
- **Labellisation en 2023**
- Leviers d'action : **justice sociale, nutrition/santé, environnement et économie alimentaire**
- **Identification des volumes d'achats** alimentaires de la **restauration collective**
- **Formation et accompagnement des cuisiniers** pour atteindre les objectifs de la **loi EGALIM**
(50 % de produits de qualité, dont 20 % en bio)
- **Sensibilisation** à une cuisine saine pour les **publics en situation de précarité**
- Édition de l'**annuaire** des producteurs "**Mon Panier Fermier**"



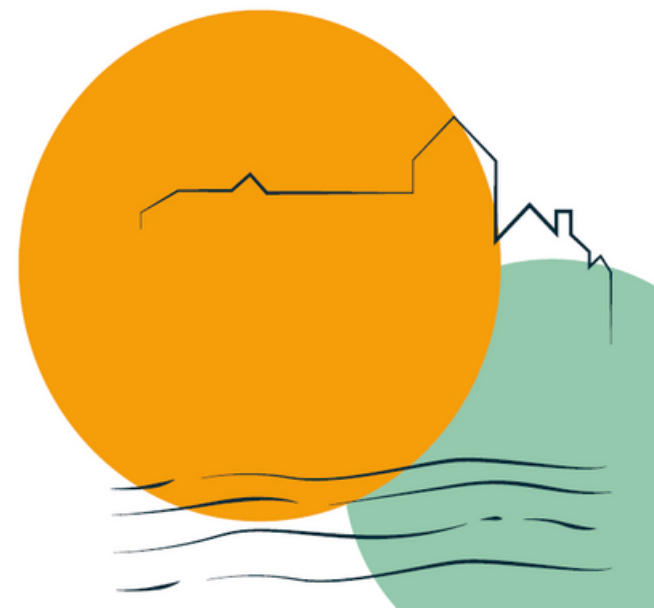
Le Président :

- constate que le comité est complet, c'est-à-dire que l'ensemble des sièges du comité syndical sont pourvus, et donc que l'ensemble des délégués syndicaux (et suppléants) ont été dûment élus
 - Délibération n°2026-40 en date du 14 avril 2026 pour la Communauté de Communes du Midi Corrèzien
 - Délibération n°2026-035 en date du 24 avril 2026 pour la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne.
- déclare les membres du Comité Syndical officiellement installés
- Appel nominative
- Vérification quorum

Désignation du secrétaire de séance

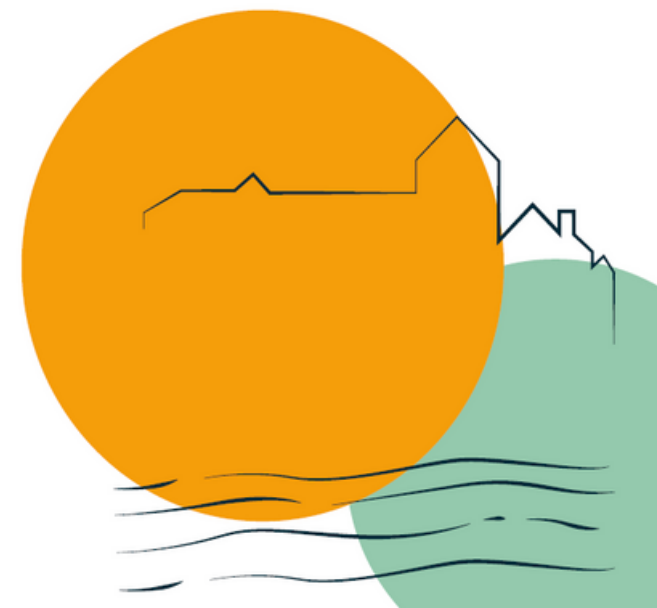


Prise de la présidence de la séance par le
doyen d'âge



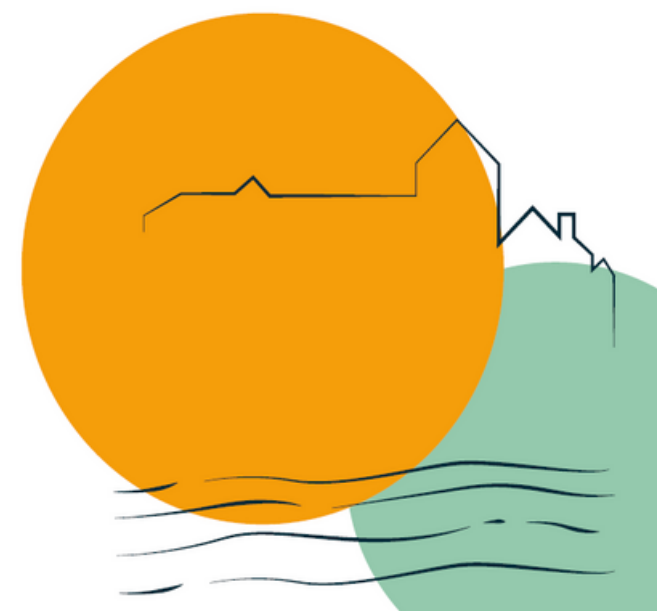
ELECTION DU PRESIDENT

- Désignation des 2 assesseurs
- Appel à candidatures
- Scrutin secret
- 3 tours, 2 premiers tours à la majorité absolue, 3^{ème} tour à la majorité relative



PROCLAMATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Qui préside immédiatement la séance

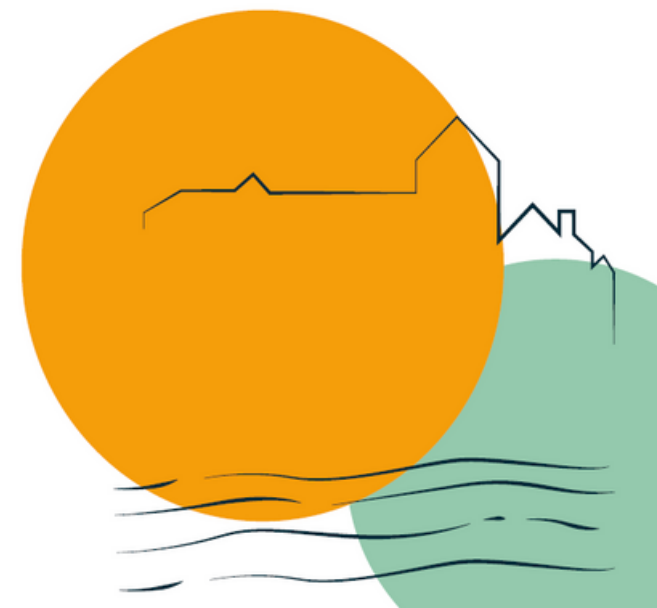


DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Conformément aux statuts du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-Présidents.

Après avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE DE :

- **FIXER le nombre de vice-Présidents à 2.**

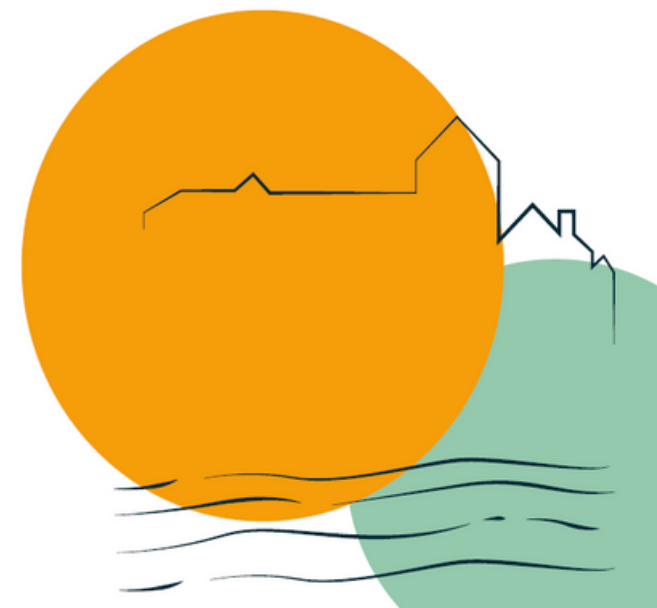


DÉLIBÉRATION D'ÉLARGISSEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Considérant la nécessité de bon fonctionnement du syndicat et comme le prévoit les statuts du PETR, le Président propose la composition suivante du bureau, à savoir, le Président, les deux Vice-Présidents et 6 membres du comité syndical.

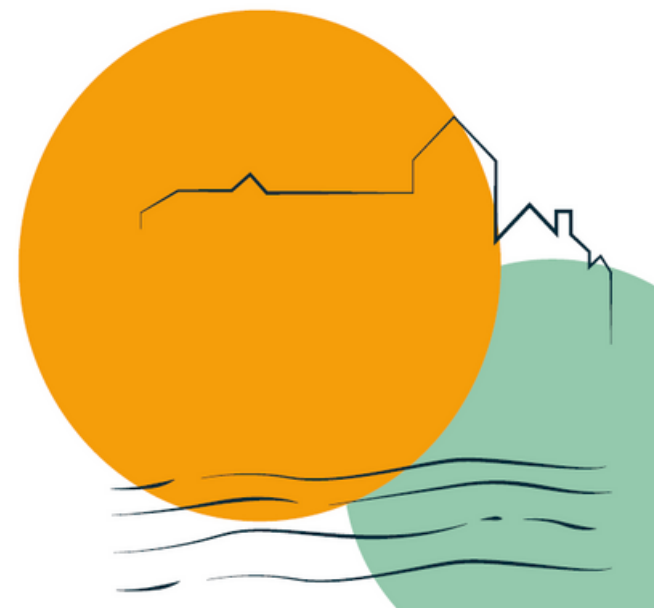
Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la composition suivante du bureau : le Président, les deux vice-Présidents et 6 membres du comité syndical.



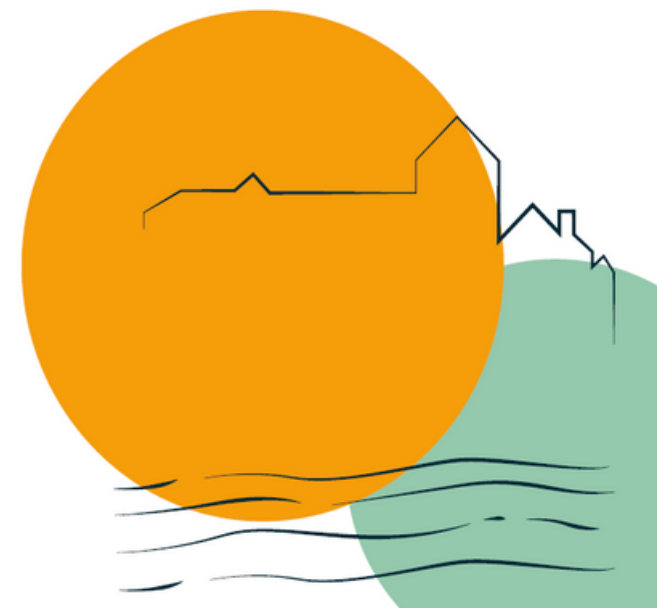
ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

- Appel à candidatures
- Scrutin secret
- 3 tours, 2 1ers tours à la majorité absolue, 3^{ème} tour à la majorité relative



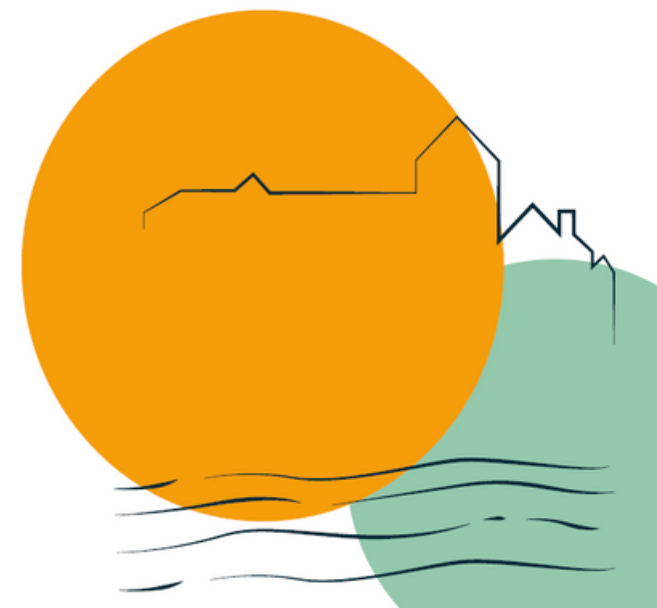
ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

- Appel à candidatures
- Scrutin secret
- 3 tours, 2 1ers tours à la majorité absolue, 3^{ème} tour à la majorité relative

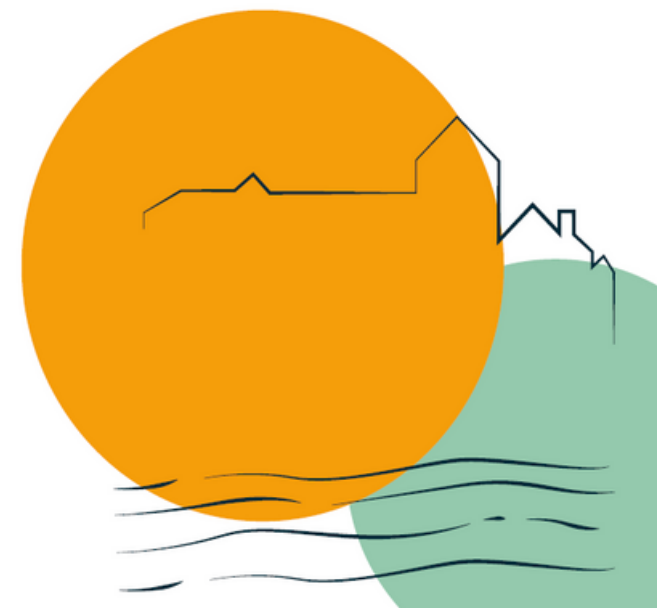


ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

- Appel à candidature individuelle
- Scrutin secret
- 3 tours, 2 1ers tours à la majorité absolue, 3^{ème} tour à la majorité relative



LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

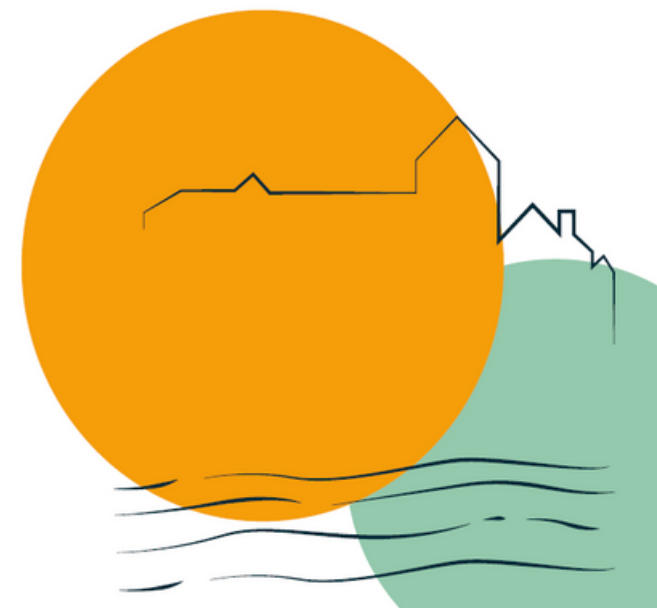


DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CODIR OT VD

Le comité syndical **peut décider à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les présentations au Comité de Direction de l'EPIC - Office de tourisme de la Vallée de la Dordogne.

Le Comité Syndical **DECIDE** par XX voix pour, XXX voix contre, et XXX abstention ; et par délibération concordante avec la délibération de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne :

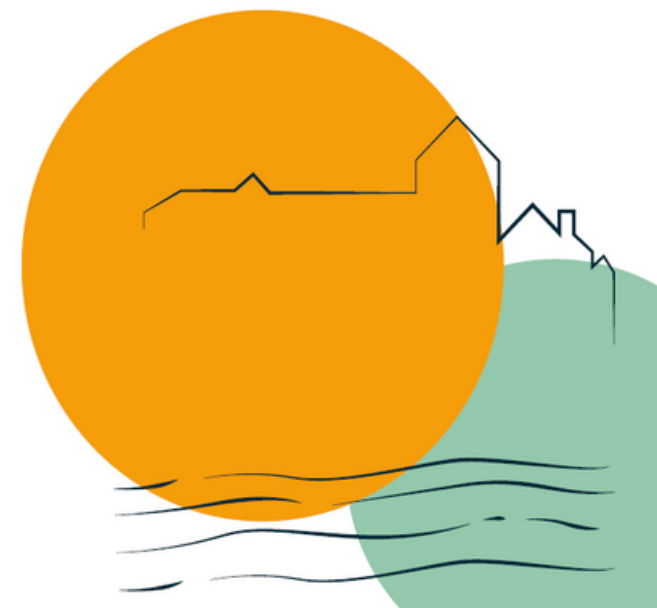
- **DE NOMMER** les 12 membres titulaires et les 12 suppléants dont la liste suit, au titre du collège représentant du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne



DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CODIR OTVD

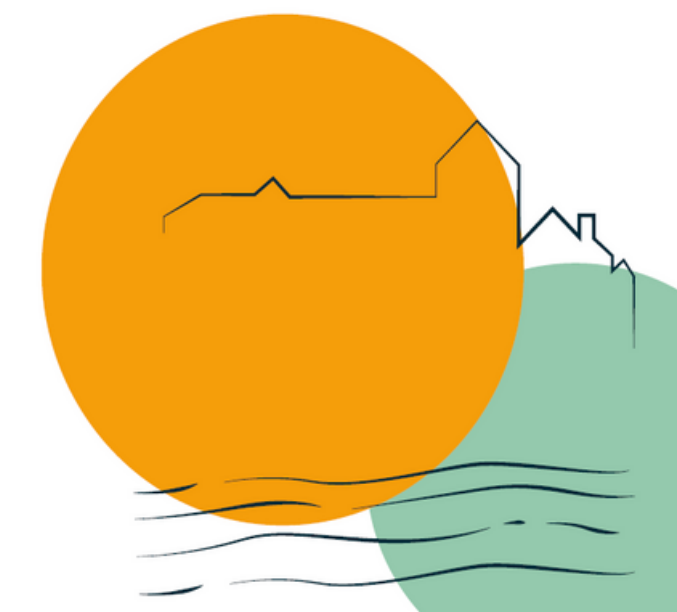
Collège des élus représentant le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

TITULAIRES	SUPPLEANTS



Collège des socio-professionnels représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

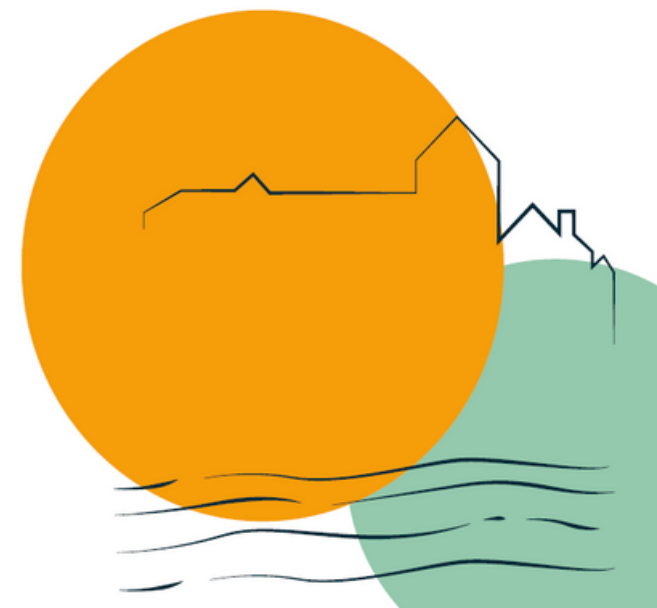
Hôtellerie de plein air	Titulaire	Sébastien BUFFET (Domaine Coq Rouge)
	Suppléant	Romain MARCAUD (Lac de Feyt)
Hôtellerie et résidences de tourisme	Titulaire	Jérôme CASTANET (Le Beaulieu)
	Suppléant	Alain BAKAERT (Auberge Xaintrie)
Restaurateurs	Titulaire	Ronan LE BRETON (Le Cantou, Collonges)
	Suppléante	Julie PONS (Cueillette, Atiliac)
Sites de visite	Titulaire	Cyril LECOINTE (Abbaye Aubazine)
	Suppléant	Frédéric PESTEIL (Maison du Patrimoine Argentat)
Activités de loisirs	Titulaire	Guillaume BUCHER (Au Rayon Vert, Meyssac)
	Suppléante	Sandrine FOUSSAT (Ranch de Chadenac)
Meublés, chambres d'hôtes	Titulaire	Guillaume CONTE (Résidence des pères Beaulieu)
	Suppléant	Jean-Marie BOUYER (SPALAZEN Palazinges)
Agritourisme	Titulaire	Philippe LEYMAT (Cave de Branceilles)
	Suppléante	Marie ROGEZ (Lou Pé Dé Gril, Curemonte)
Associations locales de commerçants, artisans et activités diverses	Titulaire	Valérie DUBOURG (asso. Commerçants Argentat)
	Suppléant	Nathalie DELPY (Amis de Meyssac)
Activités culturelles d'importance régionale et activités culturelles	Titulaire	Roselyne MONS (CASAP La Chapelle Aux Saints)
	Suppléant	Laurent GERVEREAU (Nuage Vert, Argentat)
Personnalités représentatives du tourisme	Titulaire	Christine GUITTONNEAU (anc Présidente OT Aubazine/Beynat)
	Suppléante	Philippe ANDRE (EDF HYDRO)



DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CODIR OTVD

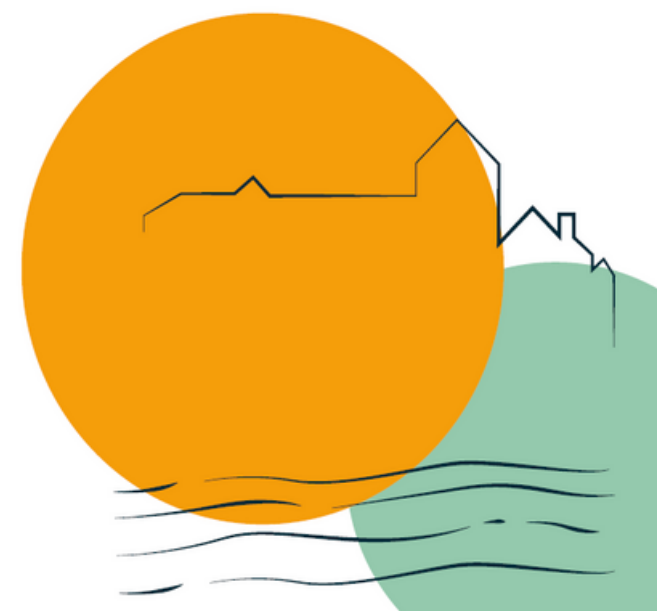
Collège des élus représentant la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FOUCHE Jean-Claude	ROCHE Frank
CID Jean-Christophe	LACASSAGNE Chantal
VILLEPONTOUX Régis	GALOPPIN Véronique
VERGNES Frédéric	DALES Maxime
CUNY Eric	BOIN Sophie
BECO Antoine	ROUSSILHES André
SUIN Stéphane	CHARTROUX Thierry
LACARRIERE Bruno	SALINIER Martine
JALLET Jean-Baptiste	DEVEZ Sébastien
DELPECH Violaine	LABORIE Jean-Luc
OUBREYRIE Yannick	FLOIRAC Guy
MOLES Pierre	BIZAT Dominique
MOLES François	CROS Geoffrey
BIROT Nicolas	GURAUD Michèle
CLEDEL Guilhem	TABARLY Jean-Marc



Collège des socio-professionnels représentatifs des professions ou associations intéressées au tourisme sur le territoire de CAUVALDOR

Hôtellerie de plein air	Titulaire	Pierre CIRCAL	Camping du Port – Camping des Falaises
	Suppléant	Frédéric HOBBE	Camping le Ventoulou
Hôtellerie et résidences de tourisme	Titulaire	Martine MEJECAZE	Les Esclargies
	Suppléante	Christophe CHARBOGNE	Le Grand Couvent
Restaurateurs	Titulaire	Pierre AMARE	Le Bellevue
	Suppléant	Stéphane CHAMBON	Le Pont de l'Ouyse
Sites de visite	Titulaire	Maurice LAMOUREUX	Grottes de Presque
	Suppléant	Jean-Paul BIROU	Parc animalier Gramat
Activités de loisirs	Titulaire	Christophe SERRE	Parc aquatique de la Saule
	Suppléant	Yoann HEURTEVENT	SAFARAID
Meublés, chambres d'hôtes	Titulaire	Nadège CASTANDET	Les Hauts de Bagadou
	Suppléant	Christine CARDOT	Domaine du Gravier
Agritourisme	Titulaire	Rachel SOULAYRES	Ferme des Alix
	Suppléant	Jacques FERRAND	Coopérative de Glanes
Associations locales de commerçants, artisans et activités diverses	Titulaire	Angélique SABARROS	Artisans et commerçants du Pays de Souillac
	Suppléant	Camille BUFFAROT	Les Incontournables
Activités culturelles d'importance régionale et activités culturelles	Titulaire	Benoît CHASTANET	Ecaussystème
	Suppléant	Emmeran ROLLIN	Festival de Musique Sacrée
Personnalités représentatives du tourisme	Titulaire	Philippe GOMBERT	Relais & Châteaux
	Suppléante	José MARTINEZ	Touristic Vallées Lot et Dordogne



DÉLIBÉRATION DE CRÉATION DES COMMISSIONS/DÉSIGNATION DES MEMBRES

En l'application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical peut former des commissions chargées de rendre des avis et de formuler des propositions sur les affaires du Syndicat.

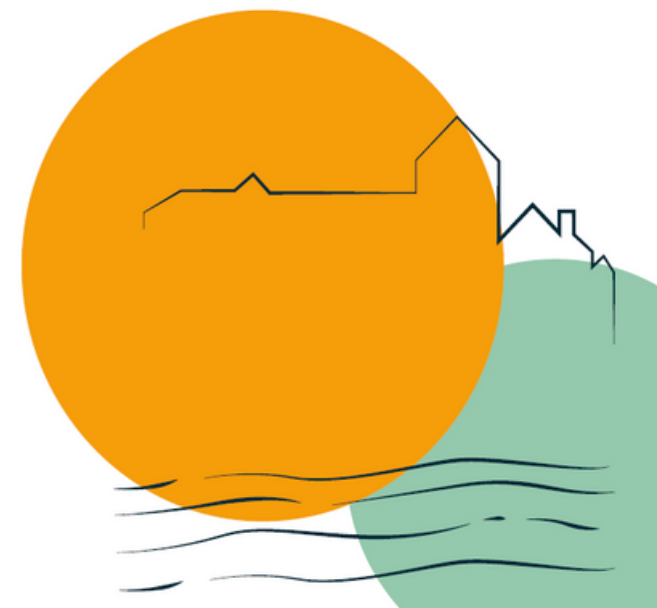
Les membres sont désignés au scrutin secret sauf si le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation des membres au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article 2121-21.

Le Président propose de :

- Créer les quatre commissions suivantes :
 - Tourisme/taxe de séjour
 - Patrimoine culturel
 - Emploi et compétences
 - Agriculture et alimentation
- **Fixer à 12 titulaires et 12 suppléants pour la commission « tourisme », les membres sont identiques aux membres collège public du CODIR de l'Office de tourisme.**
- **Fixer à 6 titulaires pour la commission « Emploi et compétences ».**
- **Fixer à 6 titulaires pour la commission « Agriculture et alimentation ».**
- **Fixer à 6 titulaires les membres de la commission « Patrimoine culturel »**

Le Président est Président et membre de plein droit des commissions.

Chaque commission se réunira autant que besoin, elle pourra associer des partenaires.



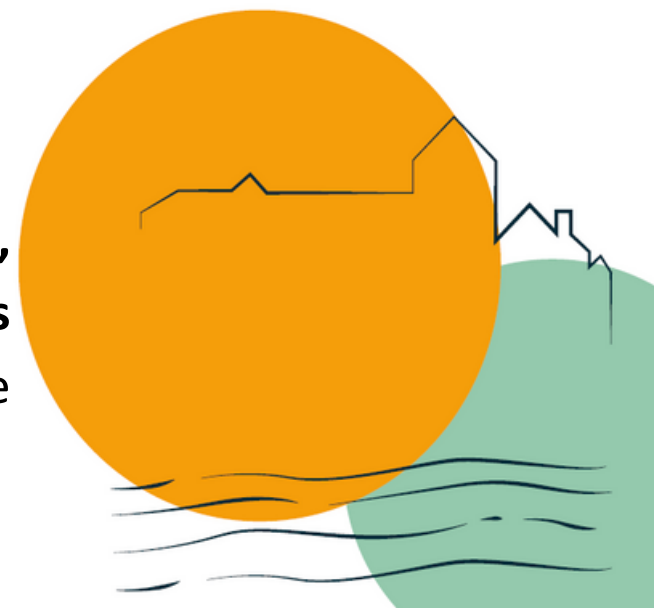
DÉLIBÉRATION DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration du syndicat à donner au Président certaines délégations.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de donner délégation au Président pour la durée de son mandat des points suivants :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la consultation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un **montant inférieur à 50 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui peuvent être passés sans formalités préalable, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de fixer les **rémunérations et de régler les honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.**
- de passer des **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer, modifier et supprimer des **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services
- d'accepter des **dons et legs** qui ne seront grevés ni de conditions ni de charges
- **d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat** dans les actions intentées contre lui, dans toutes les actions en cours ou à venir et sur tous les contentieux ; cette délégation étant consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions sans condition particulière fixée par le comité syndical.
- de **réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.**

Le comité syndical autorise également le Président à signer **les conventions nécessaires au bon fonctionnement de la structure, notamment nécessaires aux activités d'études, d'animation de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif**, prévus dans le cadre du projet de territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne.



DÉLIBÉRATION INDEMNITÉS DES ÉLUS

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de fixer l'indemnité de fonction du Président à xx % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à laquelle peut prétendre un président de PETR dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** de fixer l'indemnité de fonction des Vice-Présidents à xx % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à laquelle peut prétendre un Vice-Président de PETR dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants.

Le Comité syndical **DECIDE** de verser mensuellement cette indemnité à compter de l'élection du Président et des Vice-Présidents

Le Comité syndical **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2024)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67



DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE

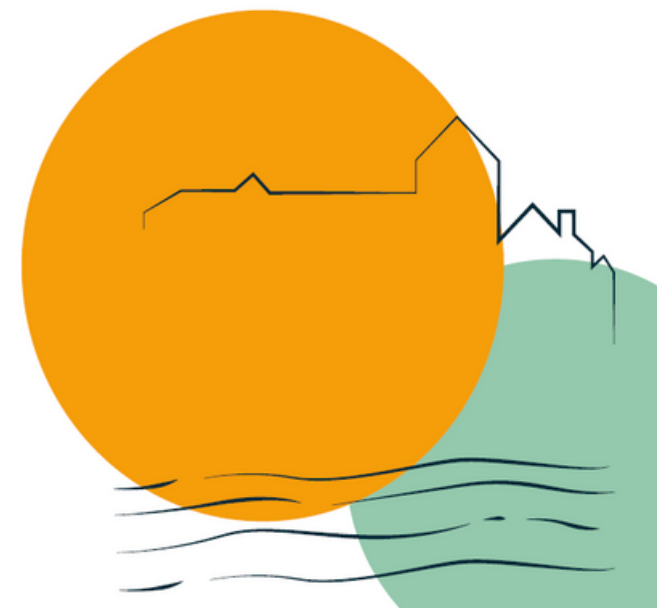
Considérant que :

Le Groupe d'Action Locale (GAL) de la Vallée de la Dordogne Corrézienne est l'instance décisionnelle du programme de subvention européenne FEADER/LEADER 2023-2027 et FEDER/OS 5.2 2021-2027. Ses statuts prévoyant que le nombre de membres du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne au sein du GAL, soit d'un titulaire et d'un suppléant, il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

De désigner en tant que représentants du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, au sein du GAL de la Vallée de la Dordogne Corrézienne, pour la programmation FEADER/LEADER 2023-2027 et la programmation FEDER/OS 5.2 2021-2027 :

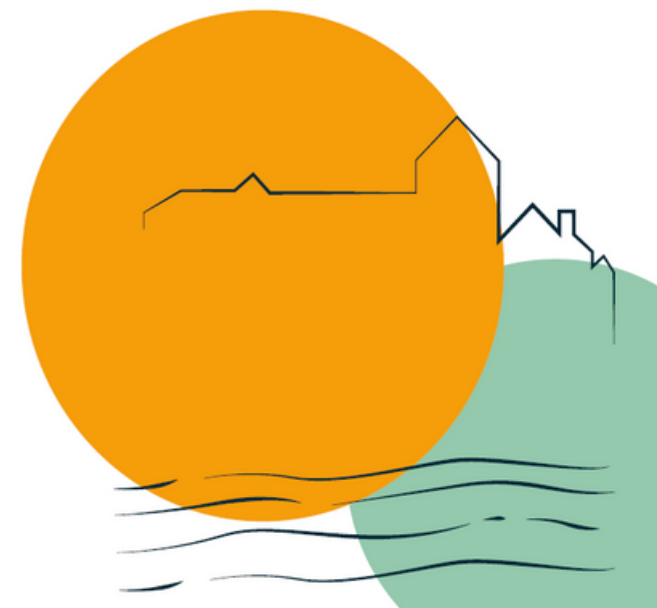
Titulaire	Suppléant



Approbation du dernier compte-rendu de séance du 2 mars 2026

Pour rappel disponible sur Espace Membres
site Internet PETR Vallée de la Dordogne
Corrézienne

VOTE



DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DEPUIS LE DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Décision numéro	Objet	Observations
2026-4	Banderoles JOB DATING	Prestataire : C1 SIGN(19) 250.00 € TTC
2026-5	Affiches, flyers JOB DATING	Prestataire: AB-na Print(Beynat) 300.00 € TTC
2026-6	Interventions découverte des métiers de la filière bois	Prestataire : FIBOIS (N-A) 1 800.00 € TTC
2026-7	Taxe de séjour / Taxation d'office	
2026-8	Brochure présentation PETR	Prestataire: OPALINE(Chauffour) 270.00 € TTC
2026-9	Plan de Communication et direction artistique Témoignage photo	Prestataire: Tomette Graphic 1 925.00 € TTC
2026-10	Affiches et flyers Témoignage Photo	Prestataire: Tomette Graphic 292.00€ TTC
2026-11	Affiches et flyers JNA	Prestataire: OPALINE 93.80 € TTC

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération en date du 5 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que :

- Le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 impose la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier. Celui-ci doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.
- Le Règlement Budgétaire et Financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la collectivité qui se dote d'un tel document. Il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée.

Ce Règlement Budgétaire et Financier (RBF) décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet d'identifier également le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable.

Il fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiements.

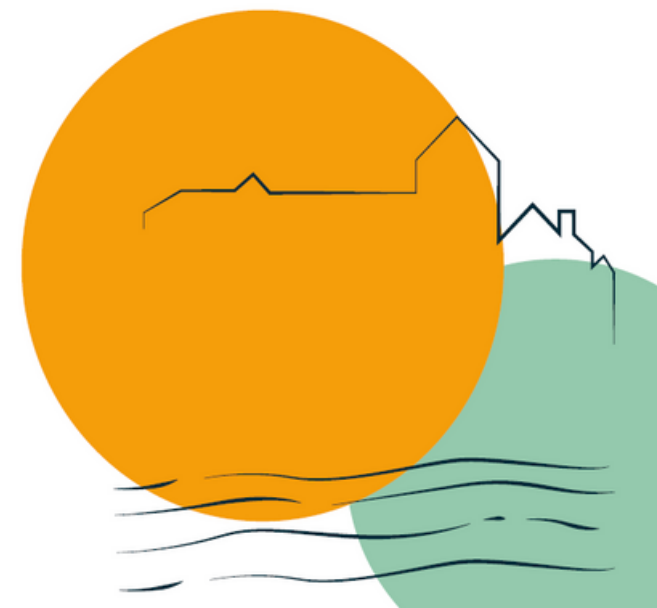
Ce Règlement comporte 4 grandes parties :

- Préambule ;
- Titre 1 : le cadre budgétaire ;
- Titre 2 : l'exécution budgétaire ;
- Titre 3 : la gestion pluriannuelle ;
- Titre 4 : la gestion de l'inventaire physique et comptable / les provisions.

Le RBF pourra être amené à évoluer en fonction des modifications législatives ou réglementaires ou en fonction des souhaits de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



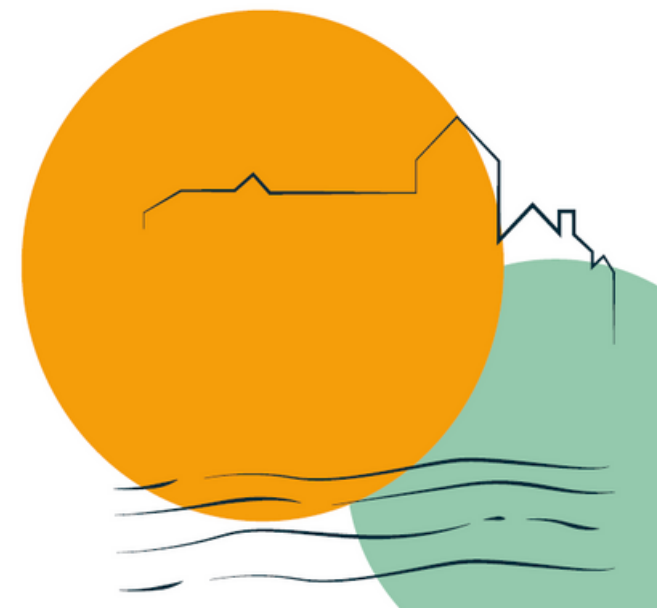
ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte financier unique 2025

POUR RAPPEL

Vote du budget primitif 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 125 394.25 €	1 125 394.25 €	373 232.70 €	373 232.70 €

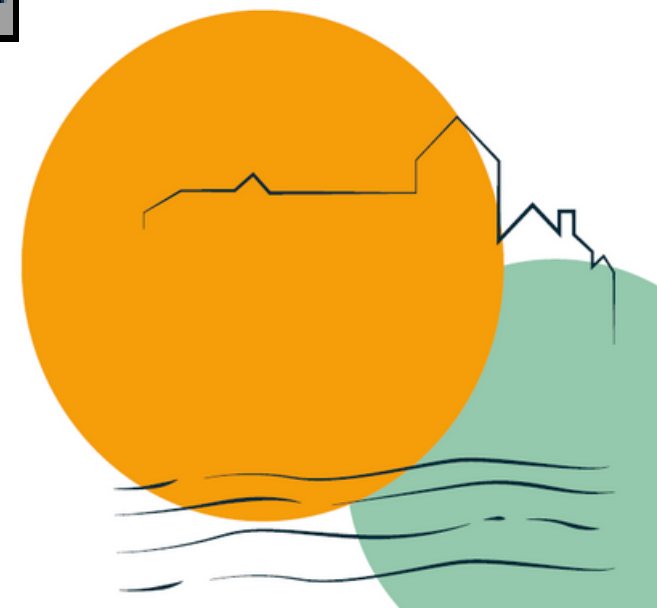


ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte financier unique

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551-020 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 514.40 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 514.40 €	4 514.40 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

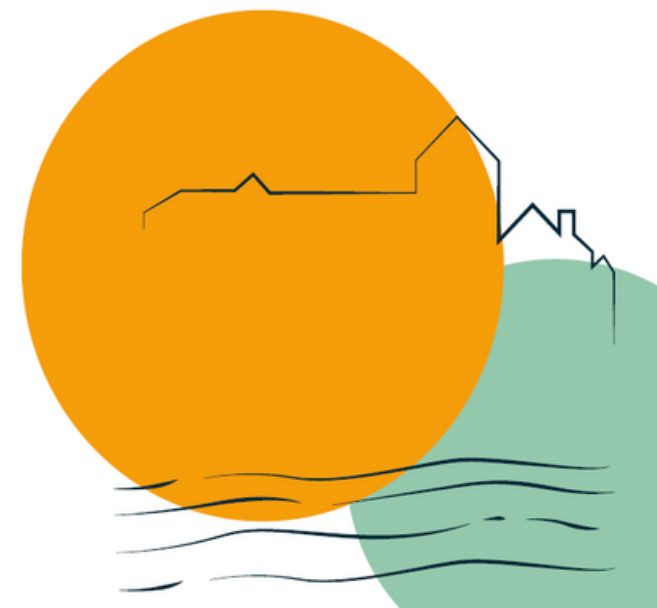


ADMINISTRATION GENERALE

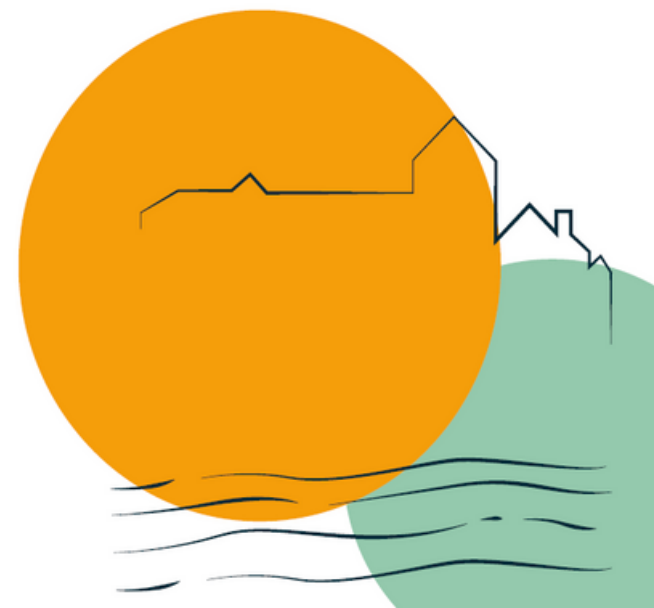
Approbation du compte financier unique

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73918-020 : Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	0.00 €
R-731721-020 : Taxe de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 148.89 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 148.89 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	17 148.89 €	0.00 €	17 148.89 €
Total Général		17 148.89 €		17 148.89 €



Présentation détaillée du CFU par Alain Simonet



ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte financier unique

Le Comité Syndical siégeant sous la présidence de M. Alain SIMONET, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sans que le Président ne prenne part ni au débat, ni au vote, délibère sur le compte administratif de l'année 2025 dressé par le Président.

Après s'être fait présenter le compte financier unique 2025,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

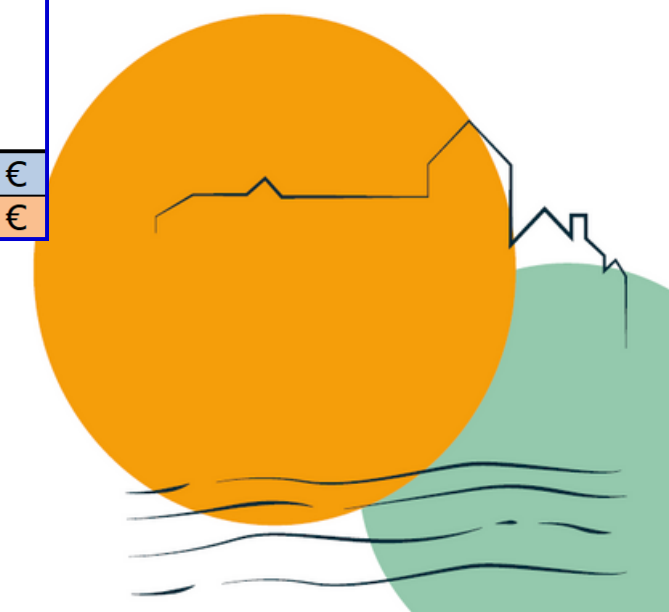
Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le Compte Financier Unique 2025 du budget considéré, lequel peut se résumer comme suit :

PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne		COMPTE ADMINISTRATIF 2025		
		DEPENSES	RECETTES	Résultats
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	931 711.68 €	940 717.67 €	9 005.99 €
	Section d'investissement	59 400.43 €	229 791.03 €	170 390.60 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement (002)		174 339.73 €	174 339.73 €
	Report en section d'investissement (001)	74 172.25 €	- €	74 172.25 €
TOTAL (réalisations + reports)		1 065 284.36 €	1 344 848.43 €	279 564.07 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement		142 500.00 €	142 500.00 €
	TOTAL DES RAR	- €	142 500.00 €	142 500.00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	931 711.68 €	1 115 057.40 €	
	Section d'investissement	133 572.68 €	372 291.03 €	
	TOTAL CUMULE	1 065 284.36 €	1 487 348.43 €	
		Résultat définitif- reports 2026	Section de fonctionnement	183 345.72 €
			Section d'investissement	96 218.35 €

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs.

VOTE



ADMINISTRATION GENERALE

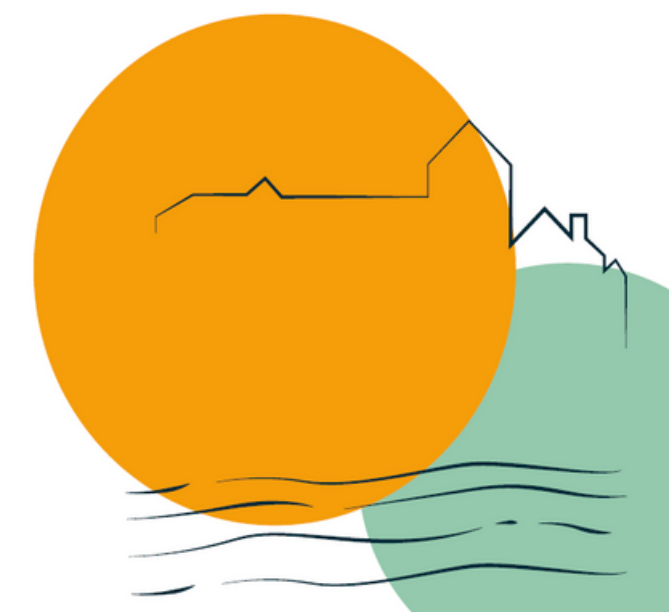
Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2026,

€	section investissement	section fonctionnement	total 2 sections
recettes nettes	229 791,03 €	940 717,67 €	1 170 508,70 €
dépenses nettes	59 400,43 €	931 711,68 €	991 112,11 €
Résultats 2025	170 390,60 €	9 005,99 €	179 396,59 €
excédent	170 390,60 €	9 005,99 €	179 396,59 €
déficit			

	résultats de clôture Exercice 2024	Affectation 2025	résultats de L'exercice 2025	résultats de clôture
investissement	-74 172,25 €	- €	170 390,60 €	96 218,35 €
fonctionnement	174 339,73 €		9 005,99 €	183 345,72 €
total	100 167,48 €	- €	179 396,59 €	279 564,07 €

VOTE





ACTUALITES

Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028



Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028

Fondamentaux de la politique contractuelle territoriale :

- Valoriser les atouts des territoires et favoriser leur développement
- Poursuivre le dialogue continu avec les territoires
- Apporter un appui renforcé aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques
- S'appuyer sur un binôme de proximité Région : Elu de territoire et Chargée de Mission Territoriale

Deux objectifs majeurs :

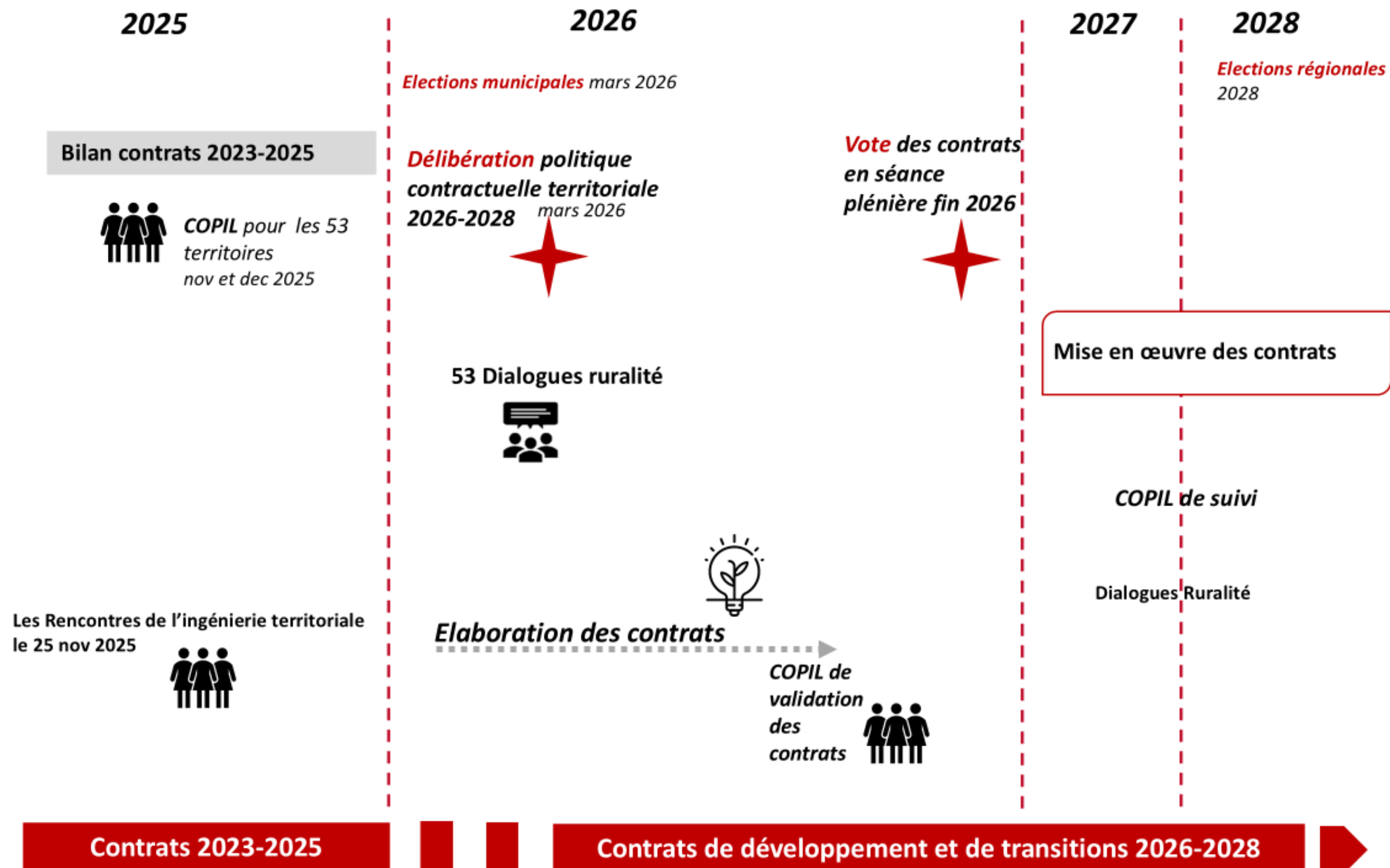
- Renforcer **l'accompagnement de projets en faveur des transitions en lien avec Néo Terra**
- Affirmer le **soutien aux projets et initiatives des territoires ruraux** : mettre en œuvre des instances de « Dialogue Ruralité » au lendemain des élections 2026



Perspectives de la contractualisation territoriale 2026-2028



Politique contractuelle territoriale 2026-2028



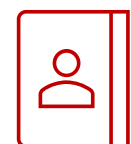
Calendrier prévisionnel de la contractualisation territoriale 2026-2028

- Dialogue ruralité/COPIL élaboration du nouveau contrat : 2 juillet 2026 matin
- Vote du contrat en Séance Plénière décembre 2026



Annexes

Vos interlocuteurs de proximité



Anabelle REYDY, Conseillère régionale & élue référente
du *territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne*

Sophie CAPERAN, Chargée de mission territoriale
Pôle DATAR – Direction de la cohésion et des initiatives
territoriales

Equipe du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

- Audrey BELPEUCH
- Camille LERIBAUX
- Rudy ZIZARD
- Marie FERDOILE

